



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 15 mars 2006

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 478 - 2952

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
20 MARS 2006

Réf.: 2005 - 2006 / 896 - 02

Objet: Réponse commune à la question parlementaire n° 896 du 2 février 2006
de Madame la Députée Anne Brasseur.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et de Monsieur le Ministre des Travaux Publics à la question parlementaire sous objet, concernant le remaniement du projet de construction des nouvelles Archives Nationales à Belval en vue d'en transformer une partie en bibliothèque.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement

Octavie Modert

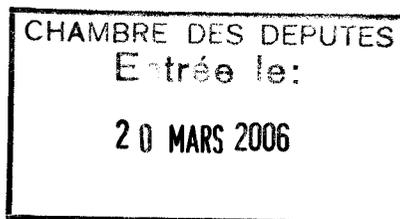
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Références: /014393

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	14 MARS 2006
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Madame Octavie Modert
Secrétaire d'Etat
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt

L - 2450 Luxembourg



Madame la Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture et de moi-même à la question parlementaire n° 0896 du 2 février 2006 de Madame le Député Anne Brasseur tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments distingués.



Claude Wiseler
Ministre des Travaux Publics

**Réponse de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture
et de Monsieur le Ministre des Travaux Publics
à la question parlementaire n° 0896 du 2 février 2006
de Madame le Député Anne Brasseur**

En réponse à la question parlementaire de Madame le Député Anne Brasseur nous pouvons fournir les précisions suivantes :

Les besoins pour les Nouvelles Archives Nationales ont été évalués en appliquant des ratios de croissances annuels des fonds sur une période d'évolution de 40 ans. C'est cette évaluation qui a servi de base à l'établissement du programme de construction de l'immeuble. Il est évident que cette capacité représente une vue à long terme des besoins qui dans une première phase, ne seront pas utilisés pour les besoins propres des Archives Nationales.

Au vu des contraintes budgétaires actuelles, le Gouvernement a retenu de redéfinir partiellement le projet de construction de nouvelles archives.

Pour que les archives nationales puissent cependant continuer à assumer leurs missions dans les immeubles actuellement occupés le Ministre de la Culture a proposé la mise en place d'un groupe de travail afin de pouvoir dégager dans les meilleurs délais les solutions qui s'imposent en la matière.

